

Les différents visages des formations continues à visée écologique

Pour de nombreux métiers et secteurs professionnels, la transition écologique suppose l'adaptation des savoirs et compétences, donc la mise en oeuvre de formations spécifiques. Si l'actualisation des diplômes et des certifications a bien été engagée, le renouvellement de l'offre de formation elle-même est plus complexe à mesurer. Quels types de formations écologiques sont proposés, et à quels publics ? Quels sont les niveaux de formation, les cibles d'emploi et les domaines professionnels visés par les organismes formateurs ? À travers une analyse économique de ce secteur émergent, l'enquête *Former vert* propose quelques éléments de réponse.

On ne compte plus les initiatives et rapports publics produits au cours de la dernière mandature en matière de prospective des emplois et des besoins en formations suscités par la transition écologique de l'économie française (tel le rapport du Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles en 2015). Ces exercices, toujours délicats, parviennent à des états des lieux contrastés selon les différentes filières économiques. Mais, bien qu'en plein essor, l'offre de formation continue au développement durable reste le plus souvent dans l'ombre de ces travaux.

L'économie verte entre expertise élevée et instabilité des savoirs

Peu lisible, dépourvue le plus souvent de «référentiels» partagés, cette offre de formation peine à trouver son modèle économique, dans un contexte à la fois d'expertise élevée mais aussi de forte instabilité des savoirs. En effet, dans le cas de secteurs dits «nouveaux» comme l'économie verte, les innovations sont soumises à une incertitude et une instabilité fortes de leurs performances, tant techniques qu'économiques. Cette économie ne peut donc pas encore s'appuyer sur un corpus stable de savoirs et de compétences bien identifiés. Les différents répertoires utilisés pour classer les activités écologiques suivant des objectifs et contextes spécifiques, en l'absence d'une classification unique et officielle, sont symptomatiques de cette instabilité (cf. encadré 4). Par ailleurs, ces savoirs sont souvent très pointus techniquement, et mobilisent de ce fait un

niveau d'expertise élevé des formateurs. Pour autant, cette expertise écologique est aujourd'hui majoritairement assurée par des intervenants extérieurs aux organismes de formation. Cette offre étant encore relativement neuve, ceux-ci puisent parmi les professionnels pour former et ne disposent pas encore de formateurs «de métier».

Eclairer la nébuleuse

Apporter un éclairage sur cette nébuleuse que constitue l'offre de formation continue au développement durable était l'objet de l'enquête *Former vert*. Avec 250 organismes interrogés, sur les quelque 3000 que compte la formation continue dans les spécialités les plus concernées par la transition écologique (cf. encadré 1), l'enquête s'attache plus précisément à l'analyse économique de ce secteur encore opaque. Les organismes enquêtés sont essentiellement privés, à but lucratif (indépendants, S.A, S.A.R) comme non lucratif (associations, organismes liés à des branches professionnelles), mais quelques organismes publics et parapublics sont également représentés (chambres des métiers et chambres de commerce et d'industrie). Près de 200 formations ou modules de formation à visée écologique ont été recueillis autour de quatre grands domaines dispensant des savoirs distincts : la prévention et la gestion des risques majeurs, la gestion et le traitement des déchets, les économies d'énergies, et la protection de la nature et des milieux écologiques (cf. encadré 3). Une analyse statistique a mis en ●●●

Alexandre MELIVA

Christèle GAUTHIER

(Céreq)

FORMATION
CONTINUE

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

ÉCONOMIE
VERTE

ORGANISMES DE
FORMATION

1 Méthodologie de l'enquête Former vert

A quoi pourrait ressembler et donner lieu une stratégie politique, nationale ou internationale, de soutien aux formations continues à visée écologique ? C'est à cette question qu'a tenté de répondre l'enquête « Former vert », auto-administrée par internet à partir de l'été 2014. Son « parti pris » autour de la question du « verdissement » a conduit à retenir, parmi les quelque 60 000 organismes de formation continue inscrits au fichier des Bilans pédagogiques et financiers (BPF) du ministère du Travail, les 3000 les plus concernés par la transition écologique, c'est-à-dire ceux déclarant accueillir des publics dans les spécialités de la production (la classe 200), et dans celle des transports-manutention-magasinerie, au sens de la nomenclature des spécialités de formation (NSF). La classe 200 de cette nomenclature regroupe les spécialités suivantes : technologies de production et transformation industrielles, agriculture-pêche-forêt-espaces verts, transformations, génie civil et construction bois, matériaux souples, mécanique-électricité-électronique.

Sur environ 250 organismes enquêtés, un peu plus de 40 % déclaraient ne pas avoir dispensé de formations ou de modules de formations à visée écologique en 2013. Les 60 % déclarant en avoir dispensé ont permis de recueillir près de 200 formations. C'est sur cette dernière population que porte ce travail.

●●● évidence cinq configurations, qui combinent des caractéristiques du public accueilli, des commanditaires de ces formations, des niveaux visés, etc. (cf encadré 2).

Pour approfondir :

Quelle économie pour les formations continues à visée écologique ?

A. Meliva, C. Gauthier, Céreq Etudes, mars 2018.

Deux dimensions principales émergent de cette analyse, participant au premier chef à la définition de ces configurations (cf. figure 3) : la proportion de publics demandeurs d'emploi accueillis dans ces formations, d'une part, et la prépondérance ou non d'un commanditaire, d'autre part. La proportion de publics demandeurs d'emploi est fortement corrélée aux durées des formations, aux types de certification et à leur correspondance avec des niveaux de formation requis ou visés. La présence d'une pluralité d'acheteurs ou d'un commanditaire régulier ou prépondérant (qui peut être un acheteur public tel une Région, un organisme de formation donneur d'ordres, une fédération, une branche professionnelle) est un indicateur de la qualité plus ou moins générique ou, inversement, adaptée et spécifique de la formation.

Les formations longues tournées vers les demandeurs d'emploi

Une première configuration correspond aux formations accueillant des demandeurs d'emploi pour le compte d'un acheteur régulier, le plus souvent public. Elles sont dispensées sur les durées les plus longues et un nombre réduit de sessions dans l'année (pas plus de deux). La plupart sont sanctionnées par une certification ministérielle inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), visant des niveaux inférieurs au baccalauréat, tel le CAP Travaux paysagers par exemple. L'ingénierie de ces formations s'appuie essentiellement sur les référentiels de la certification visée, complétés par des modules spécifiques aux domaines écologiques.

Cette catégorie se caractérise par une forte standardisation des savoirs transmis par des personnels pédagogiques permanents, auxquels un volant d'intervenants extérieurs spécialistes vient en appui pour les modules plus ciblés sur l'écologie. Ces formations sont principalement dispensées par les associations d'insertion et les organismes des réseaux ministériels certificateurs (GRETA pour le ministère de l'éducation nationale, centres de l'AFPA pour le ministère du travail et CFPPA pour le ministère de l'agriculture). À leurs côtés, des organismes à but lucratif émergent pour environ 20% de cette offre. Plus anciens que la moyenne, leurs chiffres d'affaires annuels sont plus élevés et plus fréquemment issus de la formation continue – tandis que pour 60% des organismes en moyenne, la formation n'est pas la source majoritaire de revenus.

Ces organismes sont des généralistes : les formations écologiques y sont engagées au côté de plusieurs autres, qui relèvent rarement exclusivement ou majoritairement des spécialités de la production ou des transports. Les formations qu'ils dispensent concernent surtout les domaines de la gestion des déchets (notamment dans les formations en bâtiment, partie finitions), et des économies d'énergie (formations en génie climatique et bâtiment, partie construction ou couverture), des domaines proches de ceux privilégiés par les stratégies nationales.

Les formations supérieures à visée de sensibilisation

Une seconde configuration est axée sur des formations supérieures au baccalauréat, principalement dans les domaines des économies d'énergie (formations en génie climatique et électricité-électronique), de la préservation de l'environnement, ou de la prévention des risques industriels. Les services de formation continue universitaire, les organismes à but lucratif, ainsi que des organismes associatifs représentent chacun 30% de cette offre. Légèrement plus récents que ceux de la catégorie précédente, ces organismes génèrent toujours des revenus élevés, dont plus de la moitié sont issus de la formation continue.

Ces formations sont le plus souvent l'unique activité dans les organismes privés, alors qu'elles sont proposées parmi plusieurs autres dans les services de formation continue universitaires, où les spécialités de la production ou des transports accueillent moins du quart des stagiaires annuels. Elles s'adressent à des publics variés, dont notamment des individuels payants, en l'absence de relation privilégiée des organismes avec un acheteur particulier. Dispensées par des enseignants et des chercheurs au sein de laboratoires rattachés aux organismes, procédant essentiellement de la sensibilisation des publics, elles correspondraient à la fonction de « relais des savoirs scientifiques et académiques » soulignée par E. Bargues et D. Landivar (cf. Pour en savoir plus).

Les formations techniques courtes pour les entreprises agricoles ou du bâtiment

D'autres formations mobilisent le même niveau d'expertise des savoirs que les précédentes, mais s'adressent plus exclusivement à des salariés et chefs d'entreprises artisanales, agricoles ou du bâtiment, le plus souvent membres d'un réseau de producteurs biologiques, pour répondre à leurs problèmes techniques spécifiques du moment. Visant la préservation de l'environnement, les économies d'énergie (près d'un tiers des formations), ou la gestion des déchets (20%), ces formations se rapportent notamment aux cultures végétales — comme la lutte biologique en maraîchage — au travail du bois ou à hôtellerie-tourisme. Près de la moitié de ces formations sont dispensées par des organismes privés à but lucratif, à côté des associations (20%), des organismes individuels (20%), et des consulaires (8%).

Organisées de façon ponctuelle en fonction des besoins qu'expriment les producteurs, sur des durées très courtes (un jour ou moins) et dépourvues de certification, elles représentent une activité mineure pour ces organismes (80% capitalisent moins de 75000 euros annuels), et accueillent moins de 10% de leurs flux annuels de stagiaires. Représentant moins de la moitié de leurs revenus totaux, la formation vient le plus souvent en appui d'activités principales de type associatif, de conseil en gestion ou de fabrication de machines agricoles et forestières. Aussi, pour assurer ces formations, les organismes font le plus souvent appel à un pair, sur la durée de la formation, sur la base de sa réputation. Polarisées sur la transmission d'une technique en situation, ces formations concernent des

2

L'analyse en correspondance multiple

Les cinq modèles stratégiques ont été obtenus grâce à une analyse en correspondance multiple, menée à partir des réponses à l'enquête Former vert. L'Analyse en Correspondance Multiple est une technique descriptive visant à résumer l'information contenue dans un grand nombre de variables afin de faciliter l'interprétation de leurs corrélations. Pour l'ACM proposée ici, les variables principales utilisées sont celles permettant de caractériser la formation : durée, nombre de sessions, niveau requis, niveau visé, objectifs de certification, certification délivrée, public de la formation, stagiaires, commanditaires, type de formation. D'autres variables illustratives ont été utilisées comme celles caractérisant les organismes de formation (catégorie institutionnelle, chiffre d'affaires, ancienneté, poids de la formation continue dans le chiffre d'affaires, poids des spécialités de production ou des transports, etc...), et le domaine de développement durable de la formation écologique.

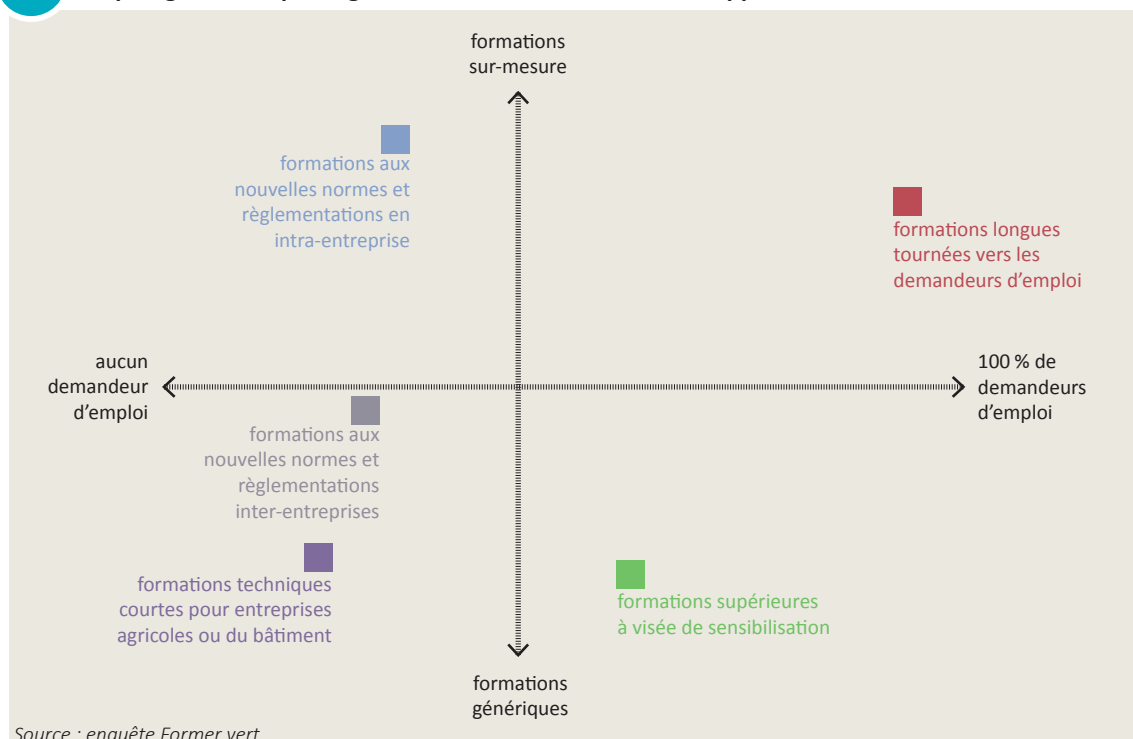
réseaux de professionnels souvent critiques et rétifs à l'égard des tentatives de normalisation, comme les formations FEEBat (Formation aux Economies d'énergie pour les entreprises et artisans du bâtiment) étudiées par J.Frances et A.Tricoire (cf. Pour en savoir plus).

Les formations aux nouvelles normes et réglementations

Les deux dernières configurations se caractérisent par des formations délivrant essentiellement des certificats de type habilitation, attestant l'acquisition de normes et réglementations, sans niveau requis ni visé. Celles-ci sont dispensées dans le domaine de la prévention des risques (formations en transport-manutention-magasiner tel le CACES, Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), et dans le domaine de la préservation de l'environnement. On retrouve dans ce domaine des certifications apparues relativement récemment : certificat ●●●

3

Repérage des cinq configurations de formations au développement durable



Les domaines de formation à l'écologie ne font pas l'objet d'une classification arrêtée. Pour faciliter le recueil des formations, l'enquête Former vert propose de les classer selon quatre domaines de savoirs écologiques. Cette classification résulte d'une synthèse entre celle mobilisée lors du salon professionnel « Pollutec » (qui répartit les exposants en six pavillons lors des éditions 2012 et 2013), celle utilisée par l'Insee dans son enquête Antipol sur l'investissement écologique des entreprises (également six domaines), et celle utilisée par le service statistique du Commissariat Général au Développement Durable dans une enquête auprès des sortants de filières vertes de l'enseignement supérieur initial (qui distingue cinq domaines). Les quatre domaines retenus pour la présente enquête sont les suivants :

- la « prévention et la gestion des risques majeurs » recouvre les risques industriels (incendies, émanations d'agents toxiques, pollutions et nuisances accidentelles) ou naturels (sismiques, climatiques) ;
- la « gestion et le traitement des déchets » concerne leur recyclage y compris leur tri, réutilisation et valorisation énergétique ;
- les « économies d'énergies » recouvrent la maîtrise énergétique des procédés de production et productions d'énergie renouvelable lorsqu'elle n'est pas à base de déchets, y compris l'élaboration de produits et ouvrages à performance énergétique ;
- la « protection/préservation de la nature et des milieux écologiques » recouvre la préservation de la qualité, y compris de la biodiversité, le traitement, la gestion-régulation et dépollution des éléments, cours d'eaux souterrains et de surface, air, sites et sols, et la diminution des nuisances sonores (bruits et vibrations).

Il est remarquable qu'aucun des quatre domaines retenus ne polarise excessivement l'offre écologique, représentant chacun entre un quart et un tiers des formations recueillies (pour aller plus loin voir le Céreq Etudes, Pour en savoir plus).

••• « Certiphyto » (d'aptitude à l'utilisation professionnelle de produits phyto-pharmaceutiques) pour les formations en cultures végétales, certificat RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement ») pour les formations en génie civil et en construction. Les structures proposant ce type de formations font intervenir plus fréquemment que les précédentes des organismes indépendants, créés pour la plupart au cours des trois dernières années, notamment en sous-traitance. On peut distinguer deux modalités distinctes, selon que les formations sont principalement dispensées en « inter » ou en « intra » entreprise.

En « inter-entreprise », elles sont dispensées pour le compte de différents employeurs ou à des demandeurs d'emploi, donc pour le compte d'acheteurs multiples (y compris publics), sur de nombreuses sessions dans l'année et des durées courtes (moins de deux jours). La sous-traitance, ponctuelle ou régulière, à des organismes indépendants permet aux organismes donneurs d'ordre de maintenir leur capacité à répondre à une demande importante, et donc de bénéficier de rendements d'échelle. Ces formations ont un poids conséquent dans leur activité annuelle. Leur caractère standard se lit à travers les référentiels des certificats préparés, et la documentation professionnelle ou réglementaire utilisée pour leur ingénierie, comme dans le cas du CACES.

En « intra-entreprise », ces mêmes formations sont dédiées à un acheteur privé (entreprise ou OPCA). L'adaptation de la formation est le plus souvent obtenue en l'assortissant de services en amont (diagnostic des besoins) ou en aval (accompagnement et suivi des formés). Ces formations sont dispensées par des formateurs indépendants, recrutés ponctuellement pour leur expertise. Plus que l'apprentissage d'une norme ou d'une règle, elles s'attachent avant tout à transmettre une « compétence », au sens parcellaire et standard du terme. C'est notamment le cas de la certification « Certiphyto », mise en œuvre avec le concours des professionnels (cf. Pour en savoir plus, article de M. Ansaloni).

Loin de convoquer un prisme univoque, les formations continues à visée écologique empruntent des économies variées, révélant des conceptions différentes des liens entre formation et emploi, et conférant aux savoirs écologiques des contours, contenus et conditions de transmission distincts. Un invariant relie cependant ces différentes configurations, sur lequel pourrait s'appuyer une action politique de soutien : quels que soient les domaines de savoir écologique, ces formations reposent sur une expertise élevée des personnels pédagogiques, pour la plupart extérieurs aux organismes. À défaut de leur intégration pleine et entière aux équipes en place, une meilleure association de ces professionnels aux ingénieries des formations, ainsi qu'un investissement parallèle dans la formation des formateurs permettraient d'inscrire durablement cette expertise dans l'offre de formation continue. ●

Pour en savoir plus

Ansaloni M. (2017), « Le marché comme instrument politique. Le désengagement de l'Etat dans l'usage des pesticides en France », *Sociétés contemporaines*, n°105, pp.79-102.

E. Bargues, D. Landivar (2016), « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique. Une approche par la cartographie des controverses », *Formation Emploi* n°135.

Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP), (2015) « Propositions de priorités de formation liées à la transition écologique et recommandations pour les futurs CPRDFOP », Paris, rapport en ligne.

J. Frances, A. Tricoire (2016), « Rénover plus vert : les obstacles à la "montée en compétences" des artisans du bâtiment », *Formation Emploi* n°135.

A. Meliva, C. Gauthier (2018), *Quelle économie pour les formations continues à visée écologique?*, Céreq, Collection Etudes.